



Contexte

Depuis 2019, le Burkina Faso est en proie à une crise sécuritaire qui s'étend sur plusieurs régions du pays, notamment celles du Nord. Une intensification des attaques des groupes armés non étatiques (GANE) dans la région du Sahel en 2019 a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires et une dégradation du tissu socio-économique, résultant en une augmentation croissante du nombre de personnes déplacées internes (PDI). Ces populations sont contraintes de quitter leur zone d'habitation ou se déplacent de façon préventive vers des villages considérés plus sûrs dans leur région, des chefs-lieux de communes ou encore des zones urbaines. Au 30 octobre 2022, le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) dénombrait environ 1 719 332 PDI au Burkina Faso, parmi lesquelles 249 292 PDI se trouvaient dans la région du Nord¹.

Ces mouvements de populations ont entraîné l'émergence de sites de déplacés en périphérie directe des villes d'accueil et ont augmenté de manière rapide la démographie de plusieurs villes de la région du Nord, dont Ouahigouya². Ce phénomène a engendré l'émergence de sites de déplacés multiformes, notamment de sites d'accueil temporaires (SAT) et de zones d'accueil de déplacés (ZAD) reconnues par les instances gouvernementales. Fin octobre 2022, la CONASUR recensait 143 391 PDI dans la commune de Ouahigouya. En outre, 18 SAT et ZAD étaient identifiés dans la ville de Ouahigouya dont Gourga, Siguinvoûsse, Ferme, Youba 1, Youba 2 et Ex Ira^{3,4}. Ces sites sont divisés en zones loties (bâtiments construits, logements dans des familles d'accueil ou logements loués) et zones non-loties, où les ménages PDI construisent des abris à leur arrivée, vivent dans des installations spontanées, ou bien s'installent au sein de sites aménagés par les acteurs de l'aide.

Des lacunes existent en termes de compréhension des besoins prioritaires des populations déplacées et non déplacées et sur les pressions exercées sur les infrastructures suite aux arrivées continues de PDI. L'évaluation présentée ci-après propose de contribuer à répondre à ces besoins en informations, en étudiant l'impact exercé par l'arrivée de ménages sur l'expansion urbaine, et en évaluant la répartition et de la fonctionnalité des infrastructures socio-communautaires au sein et en périphérie des sites. Cette évaluation a aussi pour objectifs d'identifier les besoins les plus aigus parmi les ménages déplacés et non déplacés et de déterminer les dynamiques de coexistence entre populations.

Méthodologie de l'évaluation

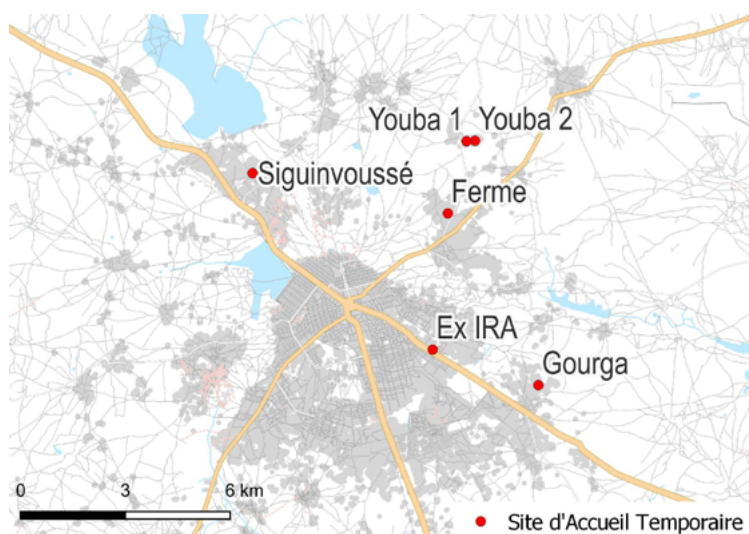
L'évaluation a été mise en œuvre au sein et autour de six sites recensés dans la commune de Ouahigouya avec une méthodologie mixte comprenant des outils quantitatifs, qualitatifs ainsi que cartographiques. La collecte de données quantitative s'est déroulée du 26 septembre au 7 octobre 2022.

Le volet quantitatif a consisté en une collecte de données auprès de 218 ménages afin d'obtenir des données représentatives pour chaque groupe de population (ménages déplacés et non déplacés) au sein et en périphérie des six sites avec un niveau de confiance de 95%, une marge d'erreur de 10% et un buffer de 4%. Un exercice de cartographie via relevé de tracés GPS a été réalisé avec les gestionnaires de sites afin de délimiter les contours des sites. Les infrastructures de base au sein et en périphérie des six sites fréquentés par les PDI ont été identifiées. Au total, 337 infrastructures ont été cartographiées dont 62 points d'eau, 227 latrines, 19 structures scolaires, 6 structures de santé, 18 points de vente ou marchés et 5 services de protection. Pour chacune de ces infrastructures, un entretien structuré a été réalisé avec un informateur clé (IC) ayant un lien avec l'infrastructure évaluée.

Le volet qualitatif visait à obtenir une meilleure compréhension des dynamiques sous-jacentes en place dans les sites de déplacés urbains et périurbains de la ville de Ouahigouya et à compléter l'aperçu de situation d'accès aux infrastructures et services sociocommunautaires de base obtenu à partir de l'analyse quantitative. Il a consisté en des entretiens qualitatifs semi-structurés avec des membres des autorités locales, des responsables de site et des organisations de la société civile (OSC). Au total, 10 entretiens qualitatifs et 8 groupes de discussion (FGD) ont été réalisés entre le 26 septembre et le 7 octobre 2022.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'évaluation, consulter les [termes de références](#) de la recherche.

Carte 01. Sites ciblés dans la commune de Ouahigouya



Chiffres clés de l'évaluation

☒ 337	Entretiens avec des IC liés aux infrastructures socio-communautaires.
☒ 10	Entretiens qualitatifs des autorités locales, responsables de sites et OSC
☒ 8	FGD avec des PDI et des populations non déplacées
☒ 6	Relevés de délimitations des sites avec les gestionnaires de site
☒ 109	Enquêtes ménages représentatives au niveau des sites pour les PDI
☒ 109	Enquêtes ménages représentatives au niveau des sites pour les ménages non déplacés

Notes de bas de page

1. [Situation des enregistrements sur les personnes déplacées internes](#). CONASUR. septembre 2022

2. [Situation des personnes déplacées internes \(PDI\)](#). OCHA, novembre 2021

3. Au sens de cette évaluation, un site d'accueil temporaire est un site défini, et éventuellement choisi par l'Action Sociale et le gouvernement, pour accueillir temporairement les personnes déplacées avec une délimitation claire, où seules des PDI vivent. Une zone d'accueil de déplacés (ZAD) est une zone ou un quartier urbain au sein d'une ville où vivent des ménages déplacés et non déplacés. Pour faciliter la compréhension du rapport, le terme "site" sera employé pour désigner les SAT ou les ZAD évalués.

4. Les ZAD et SAT ont été identifiés conjointement par ACTED, l'Action Sociale et le HCR. La délimitation des sites a été réalisée par ACTED via des entretiens avec des informateurs clés et le recueil de points GPS. Les emplacements des sites ont par ailleurs été vérifiés par analyse satellitaire par REACH.

Limites de l'évaluation

Les résultats présentés dans ce rapport d'évaluation territoriale regroupent des données collectées par une méthodologie mixte. Ces résultats présentent la situation au moment de la collecte de données (i.e. septembre 2022) et ne tiennent pas compte d'évolutions pouvant avoir eu lieu depuis celle-ci.

Les réponses aux questionnaires quantitatifs et qualitatifs reflètent les impressions des personnes interrogées. Par conséquent, certaines des réponses données peuvent ne pas refléter la totalité de la réalité, mais plutôt la perception des répondants. En outre, certains sujets considérés comme sensibles (protection, cohésion sociale) peuvent avoir été sous rapportés par les répondants.

La cartographie des infrastructures communautaires de base - les structures liées à la santé, à l'éducation, à l'eau, aux latrines et aux marchés - regroupe les infrastructures perçues comme fréquentées par une majorité de PDI de chaque site ciblée selon des IC consultés. Cependant, il ne pourrait être exclu

que certaines infrastructures clés n'aient pas été prise en compte. Dans la mesure où la cartographie portait sur les infrastructures communautaires, seules les infrastructures publiques liées à l'eau et à l'assainissement ont été enquêtées.

Afin d'obtenir des informations plus précises possible sur les infrastructures enquêtées, les IC travaillant au niveau des infrastructures ont été privilégiés au détriment des usagers. Ce choix visant à obtenir des données plus précises est cependant susceptible de constituer un biais dans les réponses apportées au questionnaire. En outre, un seul IC a été enquêté par infrastructure ce qui n'a pas permis pas de trianguler les informations au niveau de la structure.

Principaux résultats

Tendances observées

Les principaux besoins identifiés pour les ménages présentent des similitudes entre groupes de populations. La nourriture est rapportée comme premier besoin prioritaire par les ménages PDI (94%) et les ménages non déplacés (66%), suivi des transferts monétaires pour les ménages PDI (ménages PDI : 52% ; ménages non déplacés : 43%) et l'accès aux services d'eau, hygiène et assainissement (EHA) pour les ménages non déplacés (ménages PDI : 37% ; ménages non déplacés : 45%). Le manque de moyens financiers, comme besoin transversal, ressort pour plusieurs secteurs, dans le cadre de la sécurité alimentaire (difficultés d'approvisionnement sur les marchés en raison des prix élevés), de l'éducation (frais de scolarité) et de la santé (frais de consultation).

En termes d'accès aux services et infrastructures socio-communautaires de base il ne semble pas y avoir de différence majeure entre populations. Les PDI ne semblent pas rencontrer davantage de barrières que les ménages non déplacés pour accéder aux infrastructures. En outre, les ménages PDI ne semblent pas exposés à des discriminations particulières par rapport aux ménages non déplacés. Les relations rapportées entre les communautés semblent même être plutôt bonnes, bien que des disputes autour de l'accès aux ressources soient observées. L'augmentation du nombre d'utilisateurs et la pression exercée sur les infrastructures (surtout aux points d'eau et latrines) entraînent des mésententes entre ménages, y compris entre PDI. Cette augmentation accrue de la fréquentation des infrastructures se matérialise notamment par des temps d'attente plus longs aux points d'eau, des salles de classe en sureffectif et un manque d'abris. Une hausse de la fréquentation de certains services risque, à terme, de détériorer les infrastructures, notamment si de nouvelles PDI venaient à s'installer à Ouahigouya.

Par ailleurs, la plupart des bénéficiaires de l'aide se disent satisfaits de l'assistance reçue. Néanmoins, certaines personnes évoquent un manque de compréhension des critères retenus pour bénéficier de l'aide humanitaire, pouvant susciter des tensions ou des jalousies entre communautés.

Dynamiques de déplacements: Les déplacements rapportés par les ménages PDI étaient principalement intra-régionaux, les ménages PDI étant principalement, originaires de la région du Nord (52%) et de la région du Sahel (44%). 98% des ménages PDI ont rapporté que la principale raison de déplacement était liée à des violences dans leur localité d'origine, ce qui a également été souligné dans les groupes de discussion (FGD). Les PDI ont exprimé lors des FGD (7/8) la volonté de retourner dans leur localité d'origine si la situation sécuritaire le permettait.

Sécurité alimentaire : La situation alimentaire est de loin le premier besoin exprimé par les ménages. En effet, 94% des ménages PDI et 70% des ménages non déplacés ont déclaré ne pas avoir accès à suffisamment de nourriture pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Les principales raisons invoquées par les ménages pour expliquer leurs difficultés à satisfaire leurs besoins alimentaires étaient les prix élevés des marchés et le manque d'argent pour acheter de la nourriture.

Eau et assainissement : Les besoins en eau du ménage sont perçus suffisants pour 79% des ménages PDI et des ménages non déplacés. Dans l'ensemble, l'accès à l'eau s'est détérioré au cours des trois derniers mois précédents la collecte pour 47% des ménages PDI et 32% des ménages non déplacés. Presque tous les ménages (94%) confirment à la fois avoir accès et utiliser des latrines.

Éducation : L'accès à des services d'éducation est considéré comme adéquat pour 86% des ménages PDI et 90% des ménages non déplacés. Si l'accès ne présente pas de disparités entre les groupes, le degré de scolarisation des enfants PDI et non déplacés diffère, 56% des ménages PDI indique scolariser l'ensemble des enfants du ménage contre 60% des ménages non déplacés. Le principal obstacle à l'éducation rapporté est le manque de moyens financiers (garçons 29%, filles 31%).

Appui aux moyens de subsistance : 39% des ménages PDI et 80% des ménages non déplacés ont déclaré avoir accès à au moins une activité génératrice de revenu (AGR) au moment de la collecte des données. Cependant, seuls 5% des ménages PDI et 24% des ménages non déplacés déclarent que ce revenu leur permet de couvrir tous leurs besoins. Le manque d'opportunités d'emploi est considéré comme la principale difficulté à trouver un revenu pour les ménages PDI (84%) et non déplacés (77%).

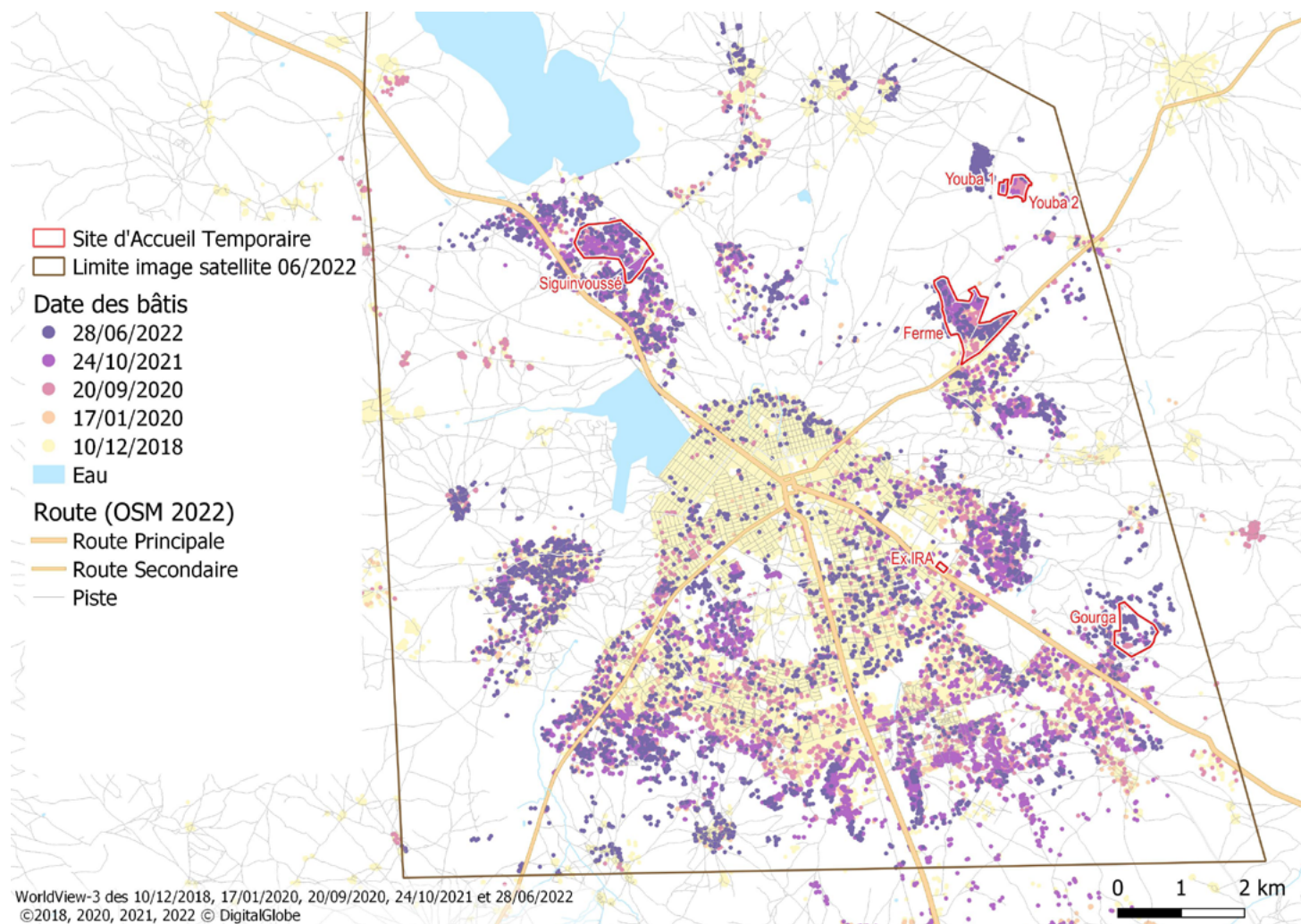
Abri et Articles Ménagers Essentiels : Les conditions de logement ne sont pas perçues comme satisfaisantes par 56% des ménages PDI et 34% des ménages non déplacés, principalement en raison du mauvais état des abris. Les fuites d'eau et le manque d'espace et d'intimité constituent les principaux problèmes rapportés au niveau des abris. L'accès aux AME semble être légèrement plus difficile pour les ménages PDI (66% des ménages PDI ; 50% des ménages non déplacés), en raison du manque de moyens financiers.

Santé : La majorité des ménages PDI (87%) et des ménages non déplacés (81%) soulignent avoir accès à des services de santé adéquats, confirmé dans la presque totalité des FGD (7/8), illustrant que l'accès aux soins est considéré comme le même pour toutes les communautés. En parallèle de la santé, la situation des enfants sur le plan nutritionnel, en particulier des ménages déplacés, est-elle plutôt contrastée et fait écho aux problèmes d'accès à la nourriture.

Protection : Les dynamiques de coexistence entre les communautés semblent bonnes (ménages PDI : 88% ; ménages non déplacés : 93%). Aucun des ménages consultés, PDI ou non déplacés, n'a mentionné de tensions ou de conflits entre communautés. Cependant, les arrivées de PDI à Ouahigouya accentuent la pression sur les infrastructures et sont à la base de mésententes ou querelles entre utilisateurs.

Expansion urbaine

Carte d'évolution du bâti entre octobre 2018 et juin 2022



Depuis 2018, l'analyse satellitaire montre que la zone urbaine et péri-urbaine de la ville de Ouahigouya s'est densifiée et étendue. Ainsi, de nouveaux bâtis ont été construits aux abords de Ouahigouya, dans des zones précédemment pas ou peu habitées, notamment au nord autour des axes, ainsi que sur la partie sud de la ville. Les quartiers existants ont vu leur densité urbaine augmenter sur la période, notamment au niveau des quartiers d'accueil des PDI. Il s'agit donc autant d'une expansion que d'une densification du milieu urbain. Cette évolution peut être liée d'une part à l'urbanisation rapide des villes du Burkina Faso, dont la population urbaine est passée de 22,7% en 2006 à 26,3% en 2019¹; et d'autre part aux arrivées importantes de PDI qui se sont intensifiées depuis 2019.

Note de bas de page

1. Institut national de la statistique et de la démographie. Résultats Préliminaires du 5e Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), 2019.

Démographie et caractéristiques des ménages

Dans les sites évalués de la commune de Ouahigouya, la taille moyenne des ménages est de 9 personnes pour les ménages PDI, et de 8 personnes pour les ménages non déplacés. En revanche, les ménages non déplacés déclarant héberger des PDI sont en moyenne composés de 10 personnes, mettant en avant l'élargissement de certains ménages de Ouahigouya suite à l'accueil de membres de la famille ou de proches en déplacement. Selon 4 des 6 IC (gestionnaires de sites) consultés, tous les sites, à l'exception de Youba 1 et 2, sont habités par plusieurs groupes ethniques ou communautés.

De manière générale, les ménages comptent un nombre important d'enfants, en moyenne 6 pour les ménages PDI et 5 pour les ménages non déplacés. Ces valeurs sont légèrement au-dessus de la moyenne nationale : selon les données de la Banque Mondiale, le taux de fécondité au Burkina Faso était de 4,9 enfants par femme en 2020¹.

De nombreux ménages (44% des ménages non déplacés ; 49% des ménages PDI) ont en effet rapporté la présence d'au moins une femme enceinte ou allaitante, allant de pair avec un nombre d'enfants important. Les ménages consultés sont davantage composés de ménages polygames (61%) que monogames (35%), avec une plus grande proportion de ménages non déplacés déclarant être polygames (69%) que de ménages PDI (52%).

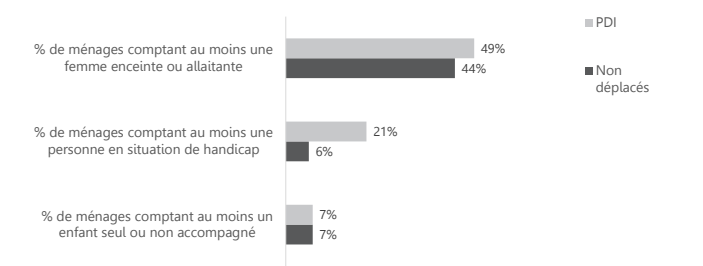
Enfin, les arrivées de PDI s'installant chez les populations non déplacées vivant sur les sites de Ouahigouya contribue à une plus forte présence des enfants dans les ménages de la zone. Les données MSNA 20223 indiquent en ce sens que dans la province du Yatenga, 19% des ménages auraient au moins un enfant qui aurait quitté le foyer pour aller travailler, étudier ou car il ou elle s'est marié.e.

La personne désignée référente du ménage (ou chef.fe de ménage) est de sexe masculin dans 88% des ménages PDI et 94% des ménages non-déplacés. Dans certains ménages où la personne référente du ménage est de sexe féminin,

la cheffe de ménage est rapportée veuve (8/20). En moyenne, l'âge du chef de ménage non-déplacé était de 42 ans contre 46 ans pour le chef de ménage PDI. L'âge du chef.fe de ménage le plus bas rapporté est de 22 ans, bien que pour des questions de protection des droits de l'enfance, aucune personne âgée de moins de 18 ans n'ait participé à l'enquête, ce qui de facto ne permet pas pour autant d'exclure la présence d'enfants chef de ménage au niveau des sites.

Les jeunes enfants sont souvent ceux qui n'ont pas de pièces d'identité. Certaines pièces d'identité expirent bientôt et doivent être renouvelées, selon les IC (4/6).

Graphique 01. Pourcentage de ménages comptant des personnes vulnérables² dans les sites, par statut



Par ailleurs, une proportion élevée de ménages a indiqué qu'au moins un membre de leur ménage était vulnérable². En effet, 54% des ménages PDI et 48% des ménages non déplacés comptaient au moins une personne vulnérable.

Les ménages PDI ont été plus nombreux à rapporter la présence d'au moins une personne en situation de handicap (21%, contre 6% pour les ménages non déplacés). Cette situation souligne l'importance de la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables dans la réponse d'urgence et de développement.

Dynamiques de déplacements

Parmi les ménages PDI enquêtés, une large majorité (64%) a indiqué être installée sur le site depuis un an ou plus. Ces informations sont corroborées par les données qualitatives, certains participant.e.s ayant rapporté être arrivés à Ouahigouya depuis 2 ans ou plus dans l'ensemble des groupes de discussions (FGD). Les vagues d'installation ont été toutefois progressives, selon ce qui a été rapporté lors de 6 FGD sur 8, la dernière vague ayant été rapportée mi-juillet selon les membres d'un FGD. Des arrivées récentes de PDI ont également été rapportées dans 3 FGD et concernent notamment les sites de Ferme et de Siguinvousse. Par ailleurs, la quasi-totalité des ménages (87%) a rapporté que la zone d'installation actuelle n'avait pas changé depuis leur arrivée à Ouahigouya.

D'après les enquêtes ménages, les principales provinces d'origine des PDI sont le Yatenga (55% des ménages), le Loroum (30%) et le Soum (11%). Les principales communes d'origine sont quant à elles Barga et Koumbri dans le Yatenga, Solle et Titao dans le Loroum. Selon 4 des 6 IC (gestionnaires de sites) consultés, tous les sites, à l'exception de Youba 1 et 2, sont habités par plusieurs groupes ethniques ou communautés.

Aucun mouvement pendulaire n'a été rapporté dans les FGD en raison de la présence des GANE, rendant la situation précaire, dans leur milieu d'origine. Ce résultat est également constaté dans les enquêtes ménages, où seuls trois ménages déclarent retourner temporairement dans leur localité d'origine pour y pratiquer une activité génératrice de revenus (AGR).

Carte 02. Flux de déplacements inter-provinces des ménages PDI enquêtés dans les sites de la commune de Ouahigouya

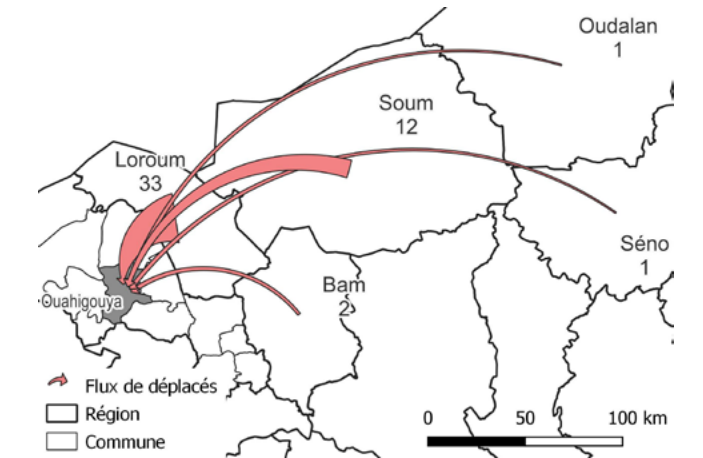


Tableau 01. Principales origines de déplacement des ménages PDI consultés dans les sites de la commune de Ouahigouya

Top3 des communes d'origine des PDI par principale province d'origine	Nombre de ménages PDI
Première province d'origine: Yatenga (60 ménages)	
Barga	28
Koumbri	18
Thiou	9
Seconde province d'origine : Loroum (33 ménages)	
Solle	12
Titao	11
Banh	7
Troisième province d'origine : Soum (12 ménages)	
Arbinda	5

Notes de bas de page

1. Banque Mondiale.(2020). [Taux de fécondité par femme](#)
2. Sont ici comprises comme personnes vulnérables : les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants seuls ou non accompagnés, les personnes vivant avec un handicap.

Besoins prioritaires des ménages

Au moment de la collecte des données, les besoins prioritaires des ménages semblent se concentrer autour des besoins en nourriture (94% des ménages PDI ; 66% des ménages non déplacés) et des services d'eau, hygiène et assainissement (37% des ménages PDI ; 45% des ménages non déplacés). Viennent ensuite les services en éducation (42% des ménages non-déplacés et 24% des ménages PDI) et l'appui aux moyens de subsistance (ménages non déplacés 31% ; PDI : 22%).

De manière générale, si les besoins semblent importants pour les deux groupes de population, les besoins des PDI semblent davantage tournés vers des besoins physiologiques (nourriture, transferts d'argent, abris) alors que les besoins des ménages non-déplacés se concentrent sur l'accès à des services de base (EHA, santé, éducation).

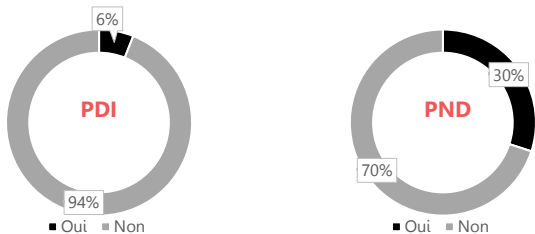
La suite du rapport d'évaluation territoriale présente ensuite, selon l'ordre de priorité, une section relative aux besoins multisectoriels exprimés par les ménages PDI et non déplacés (page 5-9), une section relative à l'assistance humanitaire ayant eu lieu au cours des trois mois précédents la collecte de données (page 10), un résumé du rôle et de la perception des acteurs locaux (page 10), une analyse satellitaire de l'évolution du bâti à Ouahigouya depuis 2018 est disponible page 3. En outre, un aperçu des infrastructures cartographiées au niveau de chaque site peut être partagé sur demande.

Sécurité alimentaire

En matière d'accès à la nourriture, dans l'ensemble des FGD, les participant.e.s ont indiqué que les ménages n'avaient pas assez de nourriture pour répondre aux besoins alimentaires des membres de leur foyer. Cette information est confirmée dans les enquêtes ménages où seul 6% des ménages PDI affirment avoir accès à suffisamment de nourriture² par jour pour répondre aux besoins alimentaires³ des membres de leur foyer contre 30% des ménages non déplacés. Selon ces derniers, les populations étaient dépendantes de l'aide alimentaire, mais celle-ci restait insuffisante ou délivrée trop irrégulièrement pour couvrir tous les besoins. Ce constat est également dressé par les IC en charge des sites, confirmant la dépendance des PDI à l'aide alimentaire. Trois IC s'accordent également à dire que l'aide alimentaire a diminué ces dernières années.

Certains participant.e.s regrettent de ne plus recevoir de l'aide alimentaire (en

Graphique 02. Pourcentage des ménages estimant avoir accès à une alimentation suffisante³



Accès à l'eau

Au niveau des six sites, 62 points d'eau (47 étant fonctionnels selon l'IC de ces structures) ont été cartographiés, dont une majorité de robinets publics (15), puits protégés (10), forages avec pompes à motricité humaine (PMH) (10) et puits non protégés (9). Les points d'eau fonctionnels sont rapportés comme régulièrement entretenus par les IC de la structure (31/47).

Ces structures correspondent aux sources d'eau utilisées pour l'eau de boisson par les ménages, même si, les ménages semblent davantage s'approvisionner au niveau des PMH (37%), robinets d'eau (26%) et les puits traditionnels (20%). Il n'existe pas de différence majeure en termes d'infrastructures fréquentées ou utilisées par les deux groupes de population. Aucun ménage mentionne le raccordement à un robinet au niveau de la concession comme principale source d'eau de boisson. Les infrastructures en eau utilisées par les ménages comme pour l'eau de boisson serait ainsi uniquement partagées. Cet accès serait le même entre les communautés, selon les participant.e.s de 4 des 8 FGD.

Tableau 02. Types d'assistance humanitaire dont les ménages vivant sur les sites ont rapporté avoir besoin en priorité, par statut¹

	Non déplacés	PDI
1. Sécurité alimentaire	66%	94%
2. Transfert monétaire	43%	52%
3. Eau, hygiène et assainissement (EHA)	45%	37%
4. Education	42%	24%
5. Appui aux moyens de subsistance	31%	22%
6. Articles ménagers essentiels (AME)	23%	28%
7. Santé	27%	17%
8. Abris (construction, réparation)	10%	29%

nature), mais plutôt des transferts monétaires et de dépendre des marchés (3/8). En outre, les participant.e.s aux FGD ont signalé qu'ils aimeraient pouvoir cultiver leur propre nourriture pour être auto-suffisants, mais que le manque d'accès aux terres cultivables ne leur permettait pas de mener cette activité.

Les ménages PDI et non déplacés indiquent que les achats sur le marché (ménages PDI 74% ; ménages non déplacés 78%), suivi de l'aide humanitaire pour les ménages PDI, (16%) et de l'agriculture de subsistance pour les ménages non déplacés (11%) constituent les principales sources de nourriture.

Les principales raisons mis en avant par les ménages pour expliquer le manque d'accès à la nourriture sont principalement d'ordre financier : les prix élevés sur les marchés (ménages PDI 71% ; ménages non déplacés 54%) et le manque de moyens financiers (ménages PDI 57% ; ménages déplacés 45%) étant davantage cités. En dehors du manque de moyens financiers, le manque de terres agricoles (ménages PDI 33% ; ménages déplacés 19%), l'insécurité pendant les déplacements (ménages PDI 24%) et la non-distribution d'assistance alimentaire (ménages PDI 21%) sont les principales raisons invoquées. La question de l'insécurité renvoie sans doute à l'impossibilité des ménages PDI de réaliser des mouvements pendulaires à destination de leur localité d'origine afin de pratiquer une AGR, évoquée précédemment.

Une détérioration de l'accès des ménages aux besoins alimentaires au cours des trois mois précédents la période de collecte est rapportée par 47% des ménages PDI et 32% des ménages non déplacés. Cet accès serait néanmoins resté stable au cours de cette période pour 44% des ménages PDI et 54% des ménages non déplacés.

La surutilisation des points d'eau et les tensions sous-jacentes rapportées lors des FGD témoignent d'importants besoins en eau non satisfaits. Les temps d'attente (9/23), le prix de l'eau (7/23) et la distance du point d'eau (4/23) sont identifiés par les ménages PDI comme la raison principale pour expliquer le manque d'eau. Les ménages non déplacés mettent davantage l'accent sur les temps d'attente (16/23) pour expliquer les problèmes d'accès à l'eau.

En parallèle, du côté de l'offre, les IC gestionnaires des structures ont identifié des problèmes qui coïncident avec les observations des utilisateurs. Le débit insuffisant (17/47), le temps d'attente jugés longs (14/47) et le besoin en force physique (10/47) sont principalement rapportés au niveau des infrastructures. La durée d'attente serait, en outre, à l'origine de tensions entre les usagers (10/47) selon les IC. Les FGD font aussi état de tensions autour des points d'eau, liés aux longs temps d'attente, au manque d'eau, au faible débit et aux multiples coupures (7/8). A plusieurs reprises, les participant.e.s des FGD mentionnent des disputes autour du non-respect des files d'attente (5/8).

Notes de bas de page

1. Les besoins sont définis comme l'accès à la nourriture, à l'eau, au logement, au transport, à l'éducation et à la santé
2. La notion d'accès à suffisamment de nourriture a été laissée à la discrétion du ménage enquêté et ne permet pas de déterminer la sévérité des besoins
3. Définie au sein du questionnaire comme la capacité à pouvoir payer tous leurs besoins (nourriture, eau, logement, transport, éducation, santé)

Les temps de trajet nécessaires pour aller et revenir (avec de l'eau) de la source d'eau présentent, dans une certaine mesure, des similitudes entre PDI et non-déplacés, même si un temps inférieur à 5 minutes est davantage rapporté par les ménages déplacés (38%) que par les ménages non déplacés (19%). Le temps de déplacement (aller et retour) vers le point d'eau excède une demi-heure pour 14% des ménages PDI et 14% des ménages non déplacés.

A la différence des trajets souvent rapportés à moins de 30 minutes, les temps d'attente aux points d'eau sont beaucoup plus longs. Toujours sans différence majeure entre ménages déplacés et ménages non déplacés, 34% des ménages déplacés contre 36% des ménages non-déplacés rapportent des temps d'attente supérieurs à 30 minutes. Malgré les temps longs pour aller, attendre et revenir de la principale source d'eau, la quantité d'eau collectée est rapportée comme suffisante - comprenant les notions de 'juste suffisante', 'suffisante' et 'très suffisante' - pour 79% des ménages PDI et 79% des ménages non déplacés. Généralement associé avec le temps d'attente, le nombre d'utilisateurs dépasserait 100 personnes par jour selon les estimations données par les IC pour 8 infrastructures.

Accès à l'assainissement

Sur le plan de l'assainissement, 227 latrines, toutes gratuites et disponibles, ont été cartographiées dans les six sites ciblés au sein de Ouahigouya. Celles-ci sont en grande partie fonctionnelles (207), bien que 8% demeurent non fonctionnelles (19). Ces latrines sont pour la plupart publiques (105), construites par des ONG (52) ou privées (50) et seules 25 d'entre elles sont séparées.

La presque totalité des ménages PDI (94%) et non déplacés (94%) confirme à la fois un accès et une utilisation de latrines, bien que la présence d'un biais de désirabilité sociale ne puisse être exclue, la pratique de la défécation à l'air libre étant rapportée tabou dans la communauté.

Cependant le type de latrines accessible et utilisé n'est pas le même entre les deux groupes, une plus grande proportion de ménages non déplacés bénéficie de l'accès à des latrines privées (ménages PDI : 70/103 ; ménages non déplacés : 103/103) ; bien que celles-ci soient parfois partagées (ménages PDI : 30%, 21/70 ; ménages non déplacés : 34%, 35/103), alors que les latrines publiques seraient uniquement utilisées par les ménages PDI (29/103). Cette dernière tendance se reflète également dans la moitié des FGD.

L'égalité d'accès aux latrines pour toutes les communautés a été mentionnée dans 4 des 8 FGD, bien que le manque de latrines semble être un problème commun à chacun des sites évalués (5/8).

Education

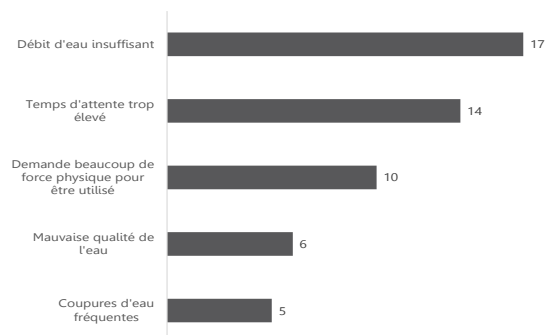
L'accès à des services d'éducation est considéré comme adéquat pour 86% des ménages PDI et 90% des ménages non déplacés¹. Ce constat est corroboré dans 7 des 8 FGD, où l'absence de tensions entre communautés et l'égalité d'accès aux écoles est confirmée. 19 établissements scolaires ont été cartographiés au cours de cette collecte².

Si l'accès ne présente pas de disparités entre les groupes, le degré de scolarisation des enfants PDI et non déplacés diffère. Une minorité d'enfants, voire aucun enfant du ménage, fréquentait une école ou participait à la majorité des cours pour 11% des ménage non déplacés. Par opposition, ce pourcentage atteint 20% pour les communautés déplacées, mettant en avant des opportunités différentes pour les deux groupes de population. Seuls, 56% des ménages PDI indiquent scolariser l'ensemble des enfants du ménage contre 60% des ménages non-déplacés.

Les barrières à l'éducation rapportées pour les filles du ménage ne sont pas différentes de celles des garçons, bien que des dissimilitudes soient répertoriées entre groupes de population. Aucune barrière à l'éducation n'est mentionnée chez les garçons pour 60% des ménages contre 69% des ménages pour les filles. Aussi bien les ménages PDI (filles : 28/98 ; garçons : 34/95) que les ménages non déplacés (filles : 25/90 ; garçons : 23/90) rapportent des barrières à l'éducation

Dans l'ensemble, l'accès à l'eau semble s'être détérioré au cours des trois derniers mois pour 47% des ménages PDI et 32% des ménages non déplacés, bien que 54% des ménages non déplacés et 44% des ménages PDI ne voient pas de changements dans les conditions d'accès à l'eau.

Graphique 03. Nombre de points d'eau par principaux problèmes rapportés au niveau du point d'eau selon les IC de l'infrastructure



Cette même observation a été faite par les IC en charge des sites, signalant un manque de latrines dans les sites (4/6) et leur besoin de rénovation (3/6).

Au moins un problème est associé à 68% (141/207) des structures fonctionnelles selon les IC. Si de nombreux problèmes au niveau des infrastructures sont évoqués, le manque de matériel et de produits pour le nettoyage et la désinfection (103/207), suivi du manque d'intimité (48/207) et des infrastructures endommagées (26/207) ressortent particulièrement des entretiens avec les IC.

La fréquentation des latrines serait inférieure à 50 personnes par jour dans 84% des structures (173/207) et seules deux latrines (sites de Ferme et de Gourga) recenseraient entre 101 et 250 utilisateurs par jour.

Un dispositif de lavage de mains, rattaché au lieu d'assainissement, a été rapporté dans seulement 9% (19/207) des infrastructures cartographiées. Le lavage des mains, est pourtant essentiel dans la lutte contre la propagation des maladies hydriques, comme la diarrhée, notamment rapportée comme un des problèmes de santé auxquels 9% des ménages ont été exposés au cours des trois mois précédents la collecte de données.

pour les filles et les garçons dans des proportions similaires, après exclusion des ménages dont les enfants sont trop jeunes pour aller à l'école. Le principal obstacle mentionné pour l'accès à l'éducation est le manque de moyens financiers pour payer les frais de scolarité (garçons 23%, et filles 20%), barrière également mentionnée dans 4 des 8 FGD.

Côté offre, 19 établissements scolaires ont été cartographiés au cours de cette collecte. Les IC consultés au niveau des structures identifient le manque de mobilier (8), de salles de classe (6) d'accès à l'eau (4) et en latrines (3) pour mettre en avant les difficultés de la structure. Outre ces problèmes, le nombre élevé d'élèves est mentionné dans 5 des 8 FGD, comme l'illustre la proportion entre le nombre d'élèves inscrits et la capacité maximale d'accueil, mettant en évidence des problèmes de sureffectif scolaire dans 3 structures. La plupart des enfants fréquenteraient des écoles hors site ou non loin du site, ce qui pourraient augmenter la pression sur les services scolaires accueillant un surplus d'élèves.

Les ménages PDI (58%) et non-déplacés (60%) observent une situation stationnaire en matière d'accès à l'éducation par rapport aux trois derniers mois précédents la période d'évaluation. Néanmoins, 12% des ménages PDI contre 4% des ménages non déplacés voient une dégradation de leur degré d'accès à l'éducation.

Notes de bas de page

1. Malgré des niveaux d'accès rapportés comme bons, de même que pour la santé, il est possible que seule la dimension 'physique' de l'accès ait été prise en compte par les ménages.
2. 5 établissements accueillent des enfants du pré-scolaire (0-5 ans), 13 des enfants du primaire (6-11 ans), 7 du post primaire secondaire (12-17 ans) et 1 du supérieure (plus de 18 ans)

Appui aux moyens de subsistance

Sur le plan économique, 39% des ménages PDI et 80% des ménages non déplacés déclarent pratiquer une AGR. Pour les deux populations, le petit commerce est le type d'AGR le plus rapporté (ménages PDI : 15% ; ménages non déplacés : 35%), suivi de l'agriculture pour les ménages non-déplacés (29%) et les métiers du bâtiment pour les PDI (13%). Ces AGR ne permettent cependant pas aux ménages de répondre à leurs besoins essentiels, comme l'illustrent plusieurs FGD, mais aussi les enquêtes quantitatives, où seuls 5% des ménages PDI et 24% des ménages non déplacés déclarent parvenir à payer tous leurs besoins.

De fait, le manque de moyens financiers ne permet pas aux populations de subvenir à leurs besoins primaires telles que la nourriture (96% des ménages PDI ; 75% des ménages non déplacés), la santé (61% des ménages PDI ; 66% des ménages non déplacés) et l'éducation (50% des ménages PDI ; 57% des ménages non déplacés).

Les opportunités d'emploi seraient limitées pour les populations des sites évalués. Le manque d'opportunités d'emploi est d'ailleurs considéré comme la principale difficulté dans la recherche d'un revenu pour les ménages PDI (84%) et non déplacés (77%), suivi du manque de qualifications (ménages PDI : 49% ; non déplacés 48%). Également évoqué, le manque de stabilité du foyer en raison de la situation de déplacement constitue une difficulté rencontrée spécifique aux ménages PDI (11%). Cette situation illustre l'importance de répondre aux besoins spécifiques des populations PDI dans la réponse d'urgence et de développement, y compris en matière d'assistance en moyens de subsistance et de formation.

La couverture des besoins multisectoriels de la famille, notamment alimentaires, est un impératif pour les ménages. A ce titre, les participant.e.s aux FGD (5/8) ont souligné la nécessité de cultiver leurs propres champs afin d'être autosuffisants, notamment pour produire leur propre nourriture, mais le manque d'accès aux terres agricoles ne leur permet pas de mener à bien cette activité. En effet, 72% des ménages PDI et 60% des ménages non déplacés ont déclaré ne pas avoir accès à des terres cultivables ou à un grand potager sur leur site d'installation actuel. Pour autant, les membres des FGD précisent qu'il n'existe pas de disparités dans l'accès à la terre pour les différentes communautés (7/8).

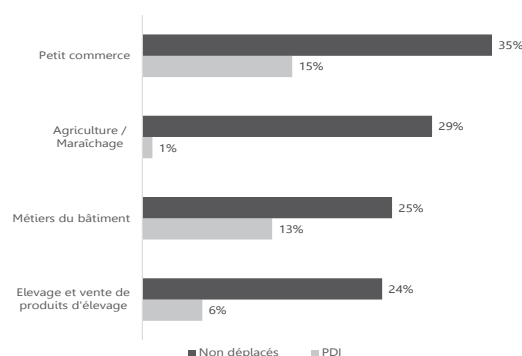
Les principales difficultés rencontrées par les populations pour accéder à la terre font référence au manque de terres (ménages PDI : 83% ; ménages non déplacés : 66%), et au manque de moyens financiers (ménages PDI : 71% ; ménages non déplacés : 74%) pour acheter des terres¹. Ces tendances, le manque d'espace et de terres agricoles disponibles, sont mentionnées dans tous les FGD (8/8) comme barrière d'accès. En outre, les ménages ont également relevé le manque de confiance de la part des propriétaires terriens (ménages PDI : 37% ; ménages non déplacés : 12%) et le manque de volonté de la part des autorités locales (ménages PDI : 17% ; ménages non déplacés : 5%), comme difficulté rencontrée pour accéder à la terre. Néanmoins, l'achat de terres serait tout de même possible (5/8), le narratif des FGD ne permet toutefois pas de savoir si ces terres font référence à des terres agricoles, parcelles ou zone non loties pour construire sa maison.

Articles ménagers essentiels

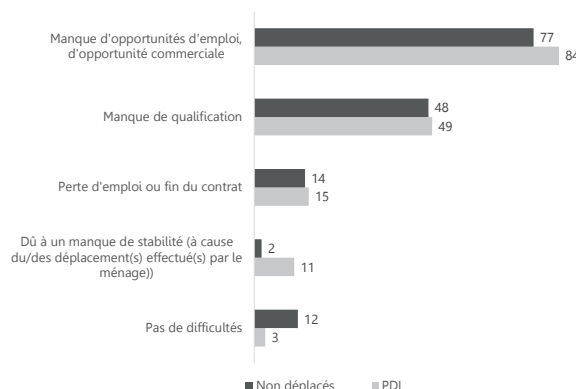
L'accès aux AME varie d'un groupe de population à l'autre, 66% des ménages PDI déclarant avoir des difficultés à s'approvisionner, contre 50% des ménages non déplacés. Une des raisons expliquant ces problèmes d'accès à des AME renvoie sans doute aux manques de moyens financiers ne permettant pas de subvenir aux besoins du ménage. En effet, 93% des ménages PDI et 94% des ménages déplacés déclarent avoir des difficultés à satisfaire leurs besoins en AME, en raison de leur prix élevé sur le marché.

Les trois articles les plus demandés par les deux populations sont les marmites (77%, 97/126), les bassines de lavages (57%, 72/126), et les gazinières (57%, 71/126). Les nattes (ménage PDI : 58%, 42/72 ; ménage non déplacé : 41%, 22/54), les sceaux (ménage PDI : 40%, 29/72 ; ménage non déplacé : 17%, 9/54) et le savon (ménage PDI : 40%, 29/72, ménage non déplacé : 17%, 10/54) sont davantage rapportés comme besoin par les populations déplacées.

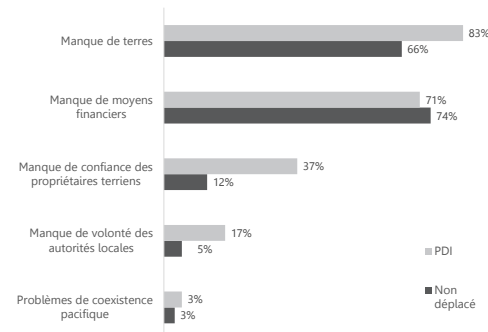
Graphique 04. Pourcentage des ménages par principales types d'AGR pratiquées



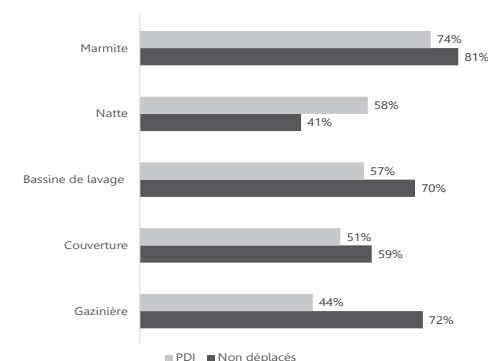
Graphique 05. Pourcentage des ménages par principales difficultés pour accéder à des AGR



Graphique 06. Pourcentage des ménages par principales difficultés d'accès à la terre



Graphique 07. Pourcentage des ménages par types d'AME les plus demandés



Note de bas de page

1. Plusieurs options de réponse étaient possibles pour cette question

Santé

Six structures de santé fonctionnelles ont été référencées au cours de la cartographie. Ce total ne comptabilise sans doute pas certaines structures fréquentées par une part importante de la population PDI en périphérie des sites.

La majorité des ménages PDI (87%) et ménages non déplacés (81%) soulignent avoir accès à des services de santé adéquats, cela est confirmé dans la majorité des FGD. En effet, l'accès aux soins est considéré comme le même pour toutes les communautés (7/8). La notion d'accès regroupe plusieurs dimensions, notamment une dimension physique, économique, sociale et sécuritaire. Du point de vue de la disponibilité des services, l'opportunité de consulter un professionnel médical, dans des délais souvent rapportés comme assez courts, en moins d'une heure est rapporté pour 69% des PDI et 64% des non-déplacés consultés.

La question d'accès économique, en particulier financier, est confirmée dans les enquêtes ménages où seulement 9% des ménages, sans distinction entre les groupes, pointent des difficultés à couvrir les soins de santé pour le ménage. Du point de vue financier, la consultation du personnel soignant reste gratuite dans les établissements de santé mis en place par des ONG mais est tarifiée dans les structures publiques, selon les IC de ces structures. Ce prix serait de 100 FCFA selon les IC consultés. Même si la santé n'apparaît pas comme un principal besoin difficile à couvrir pour tous les membres du ménage, le coût d'une consultation dans les Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) est mentionné comme l'un des principaux obstacles à l'accès à la santé dans les FGD (5/8). Malgré le prix d'une consultation comme principale barrière à la santé, la fréquentation des CSPS n'est pas rapportée moins importante, selon les IC de ces structures, que pour les postes de santé, offrant pourtant une consultation gratuite. La capacité d'accueil et la situation géographique de ces structures pourrait contraindre les membres à se tourner vers une structure, plutôt qu'une autre gratuite.

Abris

Le milieu urbain des six sites évalués semble homogène. A l'exception du site de Ex-Ira, toutes les enquêtes ménages ont été réalisées en zone lotie, c'est-à-dire bâtiments construits, logements dans des familles d'accueil ou logements loués. Les répondants aux FGD ont en outre mentionné s'être installés dans l'un des sites pour rejoindre des proches ou des parents (5/8 groupes), en raison de la présence des autorités locales et de l'Action Sociale (3/8), ou encore en raison de la présence de logements disponibles (3/8) ou de locations abordables (3/8). Les participant.e.s ont indiqué dans la moitié des FGD la distribution de tickets pour l'attribution de logements.

La majorité des ménages PDI consultée indique vivre dans des maisons construites (68%), des abris d'urgence (25%) et des abris de fortune (6%). En comparaison, 98% des ménages non déplacés déclarent vivre dans une maison. Concernant le statut d'occupation des abris, 25 % des ménages PDI déclarent être propriétaires, 22 % locataires, 21% sont hébergés par des proches, alors que 26 % indiquent occuper librement un espace grâce aux dons humanitaires.

La situation des ménages non-déplacés en matière d'occupation du logement est différente, principalement composée de propriétaires (83%) et de locataires (15%). Si les ménages PDI déclarent être propriétaires de leur parcelle, seuls 3 ménages rapportent pour autant posséder des documents pouvant le certifier (3/27). En comparaison, 17% (15/90) des ménages non déplacés affirment détenir des documents de la mairie attestant du statut de propriétaire.

Au cours des FGD, les participant.e.s ont rapporté que les aides au logement constituaient l'un des changements positifs dans leurs conditions de vie (4/8). Ces logements ne permettent pas toujours d'accueillir l'ensemble des membres du ménage, par manque de place (ménages PDI : 56% ; non déplacés : 26%) ou compte tenu de la taille élevée des ménages (moyenne de 9 personnes par foyer). Ce point ressort également dans les FGD (5/8). Une des conséquences du manque d'espace serait, toujours d'après les membres des FGD, le déménagement de certains membres du ménage vers des zones non loties (6/8), voire la location d'un logement (4/8).

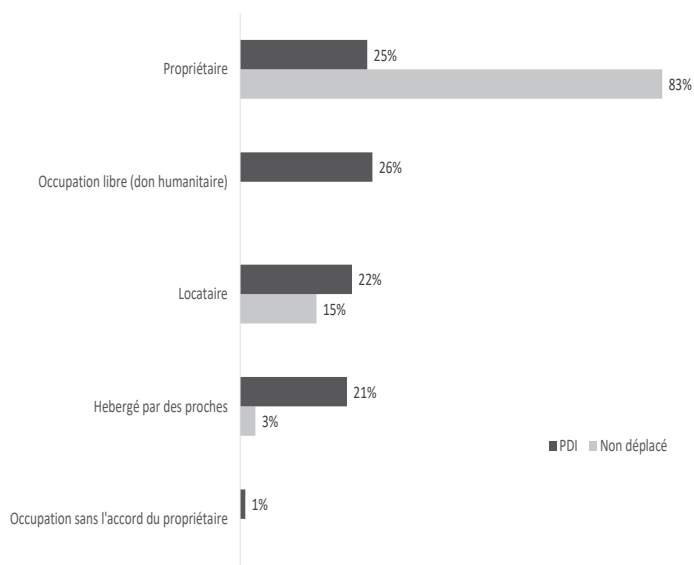
Du côté de l'offre, le manque d'équipements et de médicaments (2/6), l'infrastructure endommagée (1/6) et les difficultés d'approvisionnement en électricité (1/6) regroupent les principaux obstacles auxquelles font face ces structures au quotidien. Selon les IC consultées, les établissements de santé nécessitent des services pour les accouchements (3/6), la chirurgie et l'ophtalmologie (4/6) et les services de santé psychosociale et de traitement du VIH (1/5). Au niveau de la structure, les médicaments contre le paludisme et les moyens de contraception (4/6), les lits d'hôpitaux et les seringues (2/6) seraient les principaux équipements indisponibles et demandés.

En parallèle d'un accès à la santé perçu comme plutôt adéquat (82% des ménages PDI et 75% des ménages non déplacés signalent une amélioration ou stabilité de leur accès aux services de santé), la situation des enfants sur un plan nutritionnel, en particulier des ménages déplacés, est elle plutôt contrastée et fait écho aux problèmes d'accès à la nourriture. Près de 48% des ménages déplacés et 55% des ménages non déplacés s'estiment préoccupés par la situation nutritionnelle de leur(s) enfant(s). Des cas de malnutrition au cours des 3 derniers mois précédant la période d'évaluation sont davantage rapportés chez les populations déplacées (9) (contre 2 pour les ménages non déplacés). Trois des structures de santé consultées indiquent avoir un service traitant les cas de malnutrition. En outre, les deux populations semblent être similairement exposées, au cours des trois derniers mois précédents la période d'évaluation, aux risques de diarrhée (ménages PDI 8% ; ménages non déplacés 11%). En dehors de cela, le paludisme figure comme le problème de santé le plus rapporté au sein des deux groupes, sans distinction significative, la période de saison des pluies s'étalant entre mai à mi-octobre, l'épidémie de paludisme atteint souvent son pic à cette période.

Tant pour les ménages non déplacés que pour les PDI, l'augmentation du nombre de personnes dans le ménage peut être due à l'accueil des personnes en situation de déplacement (ménages PDI 22%), et à l'hébergement de personnes en situation de déplacement (ménages non déplacés 32%).

En outre, moins de la moitié des ménages PDI (42%) estiment avoir assez d'espace dans le logement pour tous les membres de leur foyer contre 74% des ménages non-déplacés. Ce manque d'espace contraint 18% des ménages PDI (et 1% des ménages non déplacés) à dormir à l'extérieur de l'abri la nuit, en particulier les hommes âgés entre 18 et 59 ans (14/23) et les garçons de moins de 18 ans (5/23). Cette tendance est corroborée au sein des FGD (6/8), qui relèvent une insuffisance de logements.

Graphique 08. Pourcentage des ménages par modalité d'occupation de l'abri/logement



Ainsi, les conditions de logement ne sont pas perçues comme satisfaisantes pour 56% des ménages PDI et 34% des ménages non-déplacés. En plus de la question de proximité au sein du foyer, 74% des ménages PDI et 46% des ménages non-déplacés identifient un ou plusieurs problèmes structurels au niveau de leur abri dont principalement des problèmes de fuites lors de fortes pluies (ménages PDI : 76/81 ; ménages non-déplacés 47/50), de faibles pluies (ménages PDI : 56/81 ; ménages non déplacés : 34/50) ou de ventilations dues à un espace restreint (ménages PDI : 20/81 ; ménages non déplacés : 8/50). Un parallèle peut être fait entre l'apparition de fuites d'eau et la période de collecte de données qui correspond à la saison des pluies. Les gestionnaires de sites signalent également que de nombreux abris sont endommagés ou en mauvais état, notamment parce que la pluie endommage les abris, laissant l'eau s'infiltrer et rendant les abris humides (5/6).

Tableau 03. Pourcentage des ménages par principaux problèmes relatifs aux abris

	PND	PDI
Aucun problème	54	26
Fuites d'eau (pluies fortes)	43	76
Fuites d'eau (pluies légères)	31	51
Problèmes de ventilation (espace restreint)	7	18
Problèmes d'isolation	2	10
Problème de termites	11	13
Usure prématurée des bâches	0	10

Les ménages identifient également plusieurs problèmes d'environnement dont le manque d'éclairage dans ou à proximité de l'abri (ménages PDI : 42/109 ; ménages non déplacés : 33/109), le manque d'espace suffisant pour garantir l'intimité ou la protection de l'ensemble des membres du ménage (ménages PDI : 26/109 ; ménages non déplacés : 10/109), mais aussi d'insalubrité, en lien avec les ordures visibles autour du foyer (ménages PDI : 22/109 ; ménages non déplacés : 23/109).

Seuls deux ménages PDI ont rapporté avoir rencontré des conflits fonciers au cours des trois mois précédents la collecte de données. Ce résultat est à mettre en parallèle du narratif des FGD où, certaines tensions ressortent entre populations PDI et populations non déplacées, notamment entre les propriétaires de terres et les personnes qui passent par leurs champs lors de la collecte du bois de chauffe ou lors des problèmes de divagation du bétail. Il ne semble pas y avoir de mécanisme uniforme de résolution des conflits fonciers. Le dialogue et la résolution à l'amiable, sont les moyens évoqués pour faciliter le règlement d'un conflit. Les leaders communautaires, les autorités locales et les responsables de site étant des exemples d'acteurs, cités dans les FGD, pouvant être impliqués dans la résolution des conflits.

Sur les trois derniers mois précédents la collecte de données, la majorité des ménages PDI (56%) et non déplacés (58%) considèrent la situation en termes de logement comme stable. Néanmoins, 35% des ménages PDI contre 17% des ménages non-déplacés notent une détérioration de leur accès au logement, également illustrée dans les FGD (6/8).

Protection et coexistence entre populations

Les arrivées de PDI à Ouahigouya accentuent la pression sur les infrastructures et les ressources, ce qui pourrait mener à l'augmentation des tensions entre communautés. Ces tensions sont évoquées au sein des FGD, où les participant.e.s aux FGD ont signalé que certaines tensions pouvaient subvenir autour des points d'eau ou distributions de nourriture. En effet, dans 7 FGD sur 8, les participant.e.s ont indiqué que les temps d'attente trop importants, le manque d'eau, le faible débit ou les coupures intermittentes du réseau hydraulique pouvaient conduire à des disputes ou des tensions entre communautés. En outre, dans la moitié des FGD, les participant.e.s rapportent que les distributions de nourriture peuvent entraîner des conflits entre ménages PDI, lorsque certaines personnes ont le sentiment de ne pas recevoir l'aide alimentaire au même titre que leurs voisins.

Ces tensions sous-jacentes pourraient cependant être des problèmes mineurs. Seuls 4% des ménages PDI perçoivent les relations entre les communautés comme fragiles, notamment en ce qui concerne l'existence de tensions envers les nouveaux arrivants, autour de l'accès aux services, y compris aux infrastructures, et autour de l'accès à la terre. En outre, les relations communautaires sont qualifiées de bonnes pour 88% des ménages déplacés et 93% des ménages non déplacés, et de neutres pour 8% des ménages déplacés et 6% des ménages non déplacés. En effet, dans l'ensemble des entretiens avec les responsables et les dirigeants des sites, les IC ont indiqué qu'il existe de bonnes relations entre les communautés et que celles-ci s'améliorent avec le temps. Selon deux IC, il y avait, au début, une certaine méfiance entre les communautés.

Des ateliers de sensibilisation sont menés et renforcent la cohésion sociale (3/6) et plusieurs comités s'occupent de la gestion des conflits (5/6), tentant de résoudre les conflits en interne, par la discussion. Par ailleurs, la présence d'un biais de désirabilité sociale ne peut être exclue, cela pourrait expliquer que les tensions ou problèmes au sein ou entre communautés ne soit que très peu apporté aussi bien dans les enquêtes quantitatives que dans les enquêtes qualitatives.

La plupart des ménages (66% des ménages PDI ; 71% des ménages non déplacés) ont indiqué se sentir en sécurité sur leur lieu d'installation actuel. Pour la moitié des ménages (52% des ménages PDI ; 47% des ménages non déplacés), cette situation était stable au cours des 3 derniers mois.

En matière de protection, les ménages ont fait état de préoccupations légèrement plus importantes parmi les populations PDI. Les principales préoccupations des adultes sont liées aux restrictions de mouvement pour les hommes (ménages PDI 24% ; ménages non déplacés 23%), ainsi qu'à la présence des groupes armés (ménages PDI 17% ; ménages non déplacés 8%). Pour les femmes, leurs principales préoccupations concernent également la présence de groupes armés (ménages PDI 15% ; ménages non déplacés 6%) et les violences basées sur le genre (ménages PDI 8% ; ménages non déplacés 10%). Pour les enfants, les principales préoccupations des filles sont liées au mariage forcé (ménages PDI 13% ; ménages non déplacés 8%), à la séparation de la famille (ménages PDI 5% ; ménages non déplacés 9%) ou la présence des groupes armés pour les ménages PDI (filles 10% ; garçons 11%), et pour les garçons les restrictions de mouvement (ménages PDI 6% ; ménages non déplacés 12%) ou les enlèvements (6% pour les deux populations).

En outre, il semble que la plupart des principales préoccupations des PDI et des populations non déplacées soient étroitement liées à la détérioration de la situation sécuritaire. En effet, les principales craintes évoquées font sans doute référence aux activités des acteurs armés (violence, meurtres, pillages, enlèvements, et recrutement forcé). Il est intéressant de noter que les sites d'Ex Ira et de Gourga, qui ne sont pas situés à la périphérie nord de la ville (une zone affectée par les attaques armées), rapportent moins de craintes associées à l'insécurité.

Par ailleurs, 4 des 6 IC (gestionnaire ou responsable de site) rapportent que les PDI se sentent en sécurité sur leur site et que leur sentiment de sécurité s'est amélioré. L'IC du site de la Ferme a relevé le manque de services de protection autour du site, tandis que sur les sites de Youba 1 et de Siguinousse, qui sont situés près de camps militaires, certains IC ont exprimé la crainte qu'une attaque ciblée sur les FDS puisse les affecter. En ce qui concerne la protection des enfants, aucun des IC n'a signalé que les enfants travaillaient.

Assistance humanitaire

Au cours des trois mois précédents la collecte de données, 6% des ménages non déplacés et 37% des ménages PDI déclarent avoir reçu une aide humanitaire. Les principaux types d'assistance reçus par les PDI regroupent l'aide alimentaire (80% ; 32/40), l'aide aux moyens de subsistance (25%, 10/40) et l'assistance en eau, hygiène et assainissement (33% ; 16/48). Ces résultats font écho aux principaux besoins déclarés par les ménages déplacés, à savoir la distribution de nourriture (94%), les transferts d'argent (52%) et les services en eau, hygiène et assainissement (37%).

Dans l'ensemble, le bilan de l'assistance reçue au cours des trois mois précédents la collecte de données semble positif. Près de 87% (34/40) des ménages PDI se disent très satisfaits de l'aide reçue, même si cette perception n'est pas uniforme, une minorité de ménage étant plutôt insatisfaite de l'aide reçue (5%, 2/40) en raison de l'insuffisance de l'aide.

Ce sentiment est également perceptible au sein des FGD, où les participant.e.s font état de l'évolution positive des conditions de vie des ménages PDI, notamment grâce à l'amélioration de l'accès à l'eau (6/8), l'assistance et la fourniture d'abris (6/8), l'assistance alimentaire (5/8) et à un meilleur accès aux soins de santé (3/8). Malgré l'aide humanitaire, les besoins restent importants, notamment en termes de nourriture (8/8) et d'abris (7/8).

Concernant les modalités d'organisation de l'assistance, 99% des ménages PDI se déclarent satisfaits du comportement des travailleurs humanitaires et des fournisseurs d'aide humanitaire. Sur les 3% d'insatisfaits¹, l'assistance est perçue comme insuffisante et inadaptée aux besoins. Des tensions entre les PDI et les gestionnaires de sites autour de la distribution de nourriture sont rapportées

dans la moitié des FGD (3/8) alors qu'une mauvaise gestion de la part des gestionnaires de sites perçus comme distribuant de la nourriture sur la base du favoritisme est expliquée au sein d'un FGD. Dans 3 des 8 FGD, les participant.e.s ont déploré l'arrêt de la distribution de nourriture (en nature) au profit de transferts monétaires.

Les difficultés d'accès à de l'information sur l'assistance humanitaire pour le ménage ne sont pas considérées chez 63% des ménages PDI et 46% des ménages non déplacés, l'absence de partage d'information ressort néanmoins comme principale difficulté d'accès pour les deux groupes de population, en particulier au sein des populations non-déplacées (PDI : 28% ; non-déplacés : 42%).

Tableau 04. Pourcentage des ménages par modalité d'assistance privilégiée

	PDI	PND
Distribution de nourriture	97	71
Transfert monétaire	56	46
Assistance en EHA	39	48
Moyens de subsistance (formations, moyens pour l'agriculture, AGR)	23	33
Services d'éducation	25	45
Distribution de biens non alimentaires, dont AME	29	24
Services de santé	17	28
Abri	31	10

Perception et rôles des acteurs locaux

La question du déplacement des personnes déplacées est devenue une priorité pour les autorités locales et les organisations de la société civile (OSC), selon 3 des 4 IC consultés, ce qui a conduit à la réorientation de leurs activités. En particulier, cette réorientation a amené les autorités locales à ne plus se contenter de fournir des services de développement ou de protection aux personnes vulnérables² mais à mieux intégrer les PDI.

Les deux IC des autorités locales rapportent avoir créé ou renforcé certains services afin de répondre à ces nouveaux besoins. Ainsi, un IC mentionne la création de nouveaux services tels que la Gestion des Sites d'Accueil Temporaires (GSAT), le renforcement des comités locaux mixtes (PDI et personnes non déplacées), le renforcement des gestionnaires de sites, la structuration des espaces d'accueil pour les PDI et la mise en place de cadres de concertation. Les priorités d'intervention identifiées par les autorités locales comprennent des actions visant à préparer le retour des personnes déplacées dans leur localité d'origine, des programmes de résilience économique mais aussi le renforcement de l'accès aux services de santé, à l'éducation, au logement, la sensibilisation aux questions environnementales et sociales, le développement économique et les infrastructures. En outre, le plan d'action de la ville et du Conseil départemental d'urgence et de réhabilitation (CODESUR) a été adapté, afin que la ville puisse mieux faire face aux défis consécutifs à l'arrivée des PDI.

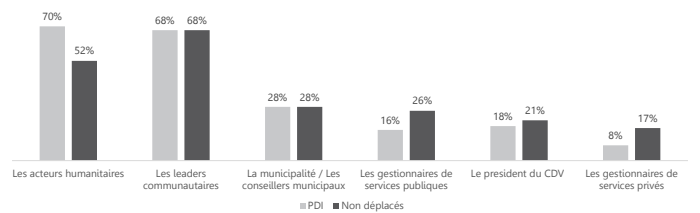
Au même titre que les autorités communales consultées, les IC des OSC consultés ont indiqué avoir réorganisé et augmenté le volume de leurs activités pour se consacrer également à l'aide d'urgence plutôt qu'uniquement aux questions de développement. Toutefois, ce changement d'orientation ne se ferait pas au détriment des activités de développement, les nouvelles activités s'étant greffées aux anciennes.

Aussi bien du côté des autorités locales que des OSC consultées, les ressources humaines, logistiques et financières à disposition pour faire face à cette crise sont limitées. Ainsi, pour deux IC, une des priorités serait de renforcer les capacités des acteurs locaux, notamment dans le domaine de la protection et de la prise en charge des PDI. Le renforcement des capacités passerait, selon ces IC, par un appui en ressources logistiques et humaines.

Le domaine d'intervention des autorités locales ne se limite pas aux initiatives mentionnées ci-dessus. L'autorité locale est la troisième principale source d'information utilisée par les ménages non déplacés (17%) et par les ménages PDI (25%) pour être informé au sujet des infrastructures et services sociaux communautaires de base, précédée par les leaders communautaires (ménages non déplacés : 37% ; ménages PDI : 42%) et de la famille (ménages non déplacés : 28% ; ménages PDI : 28%). Ces informations sont transmises par plusieurs canaux, la radio (37%), en personne (34%), par appels (22%) constituant les principaux modes de communication selon les ménages. La capacité d'influence des ménages dans la prise de décision des acteurs institutionnels, regroupant aussi bien les autorités locales que les acteurs humanitaires, sur les services socio-communautaires semble limité pour plus de deux tiers des ménages ; en effet, 72% des ménages PDI ne considèrent avoir aucune influence contre 73% des ménages non-déplacés. Cela peut être en partie lié au sentiment de n'être pas suffisamment informé, et de facto pris en compte, dans la prise de décisions au niveau municipale. Une minorité des ménages non-déplacés (7%) et des ménages PDI (9%) considère être (presque) toujours informés.

Organe de l'état, l'Action Sociale est désignée par 33% des ménages PDI (et 23% des ménages non déplacés) comme le premier acteur vers lequel les ménages peuvent se tourner en cas de problèmes d'accès aux services socio-communautaires. Parmi les ménages non déplacés, les ménages consultés ont plus souvent identifié les leaders communautaires (28%), peut-être en raison d'une moindre connaissance du rôle des acteurs ou services étatiques dans ce domaine.

Graphique 09. Pourcentage des ménages par acteurs impliqués dans la détermination des services de base prioritaires



Note de bas de page

1. Les 3% comptabilisés concernent les deux populations (1% des ménages PDI et 2% des ménages non déplacés indiquant être insatisfaits du comportement des travailleurs humanitaires).
2. Selon l'IC consulté, les personnes vulnérables sont définies comme, notamment des personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie.